

16 . 06 . 2015 à Bruxelles

Le registre national des experts judiciaires, et celui des traducteurs et des interprètes

Quelles attentes à l'égard de la loi du 10 avril 2014 ?

La désignation d'un expert judiciaire repose exclusivement sur la décision d'un juge d'y recourir. Hormis quelques rares exceptions, le juge ne dispose d'aucun prescrit pour l'orienter dans son choix. La sélection judiciaire des traducteurs et interprètes n'est pas plus encadrée. Cela fait bien longtemps que cette absence d'exigences à l'égard de ces trois catégories d'intervenants spécialisés est dénoncée, sans évolution marquante quant aux garanties de qualité des prestations.

Afin de répondre à ces critiques, la loi du 10 avril 2014 vise à établir « un registre national des experts judiciaires et un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés ». Elle crée le titre attaché à ces fonctions, cherche à garantir les aptitudes professionnelles et les connaissances juridiques, organise l'évaluation des personnes inscrites sur ces registres...

Ce texte, publié récemment au Moniteur belge, n'entrera pas en vigueur avant de longs mois. Lors de cette journée d'études, le CEP et l'INCC proposent dès lors de mener une réflexion autour des attentes des différents acteurs judiciaires concernés (magistrats, policiers, avocats, et bien sûr experts, traducteurs et interprètes), voire du SPF Justice lui-même, à l'égard de ce nouveau texte légal.

INFORMATIONS PRATIQUES

Date

16 juin 2015

Lieu

Pacheco Center
Avenue Pacheco, 13
1000 Bruxelles

Publics concernés

Les policiers, les autorités administratives et judiciaires, les avocats, les experts judiciaires, les interprètes et traducteurs, le milieu académique y compris les étudiants,...

Certification

Pour les membres de la Police intégrée, cette journée d'étude est enregistrée comme formation continuée. Une demande similaire a été introduite pour les magistrats, les stagiaires judiciaires et les avocats.

Inscription

Pour le 12 juin 2015 au plus tard et uniquement en ligne via l'adresse suivante:

<http://www.cepinfo.be>
(onglet orange «Inscription aux journées d'études»).

Coût de l'inscription

75 €. Ce prix comprend les pauses café, le lunch et le drink final.

25 € pour les étudiants.

Renseignements

Tél: 00 32 65 325 711
<http://www.cepinfo.be>

Accessibilité

En train, 10 min à pied de la gare de Bruxelles Nord.

En métro, 1 min à pied de la station Botanique. En voiture, le parking payant Pacheco (Bd Pacheco, 7) est contigu au lieu de la journée d'étude.

PROGRAMME

- 08:45 Accueil
- 09:25 Introduction
Dr. Christophe MINCKE, INCC et Gil BOURDOUX, Président du CEP
- 09:35 Mot du Ministre de la Justice Koen GEENS

1. La Loi

- 09:55 Mise en perspective historique de l'adoption d'un registre des experts judiciaires et d'un registre des traducteurs et interprètes
Eric STAUDT, Membre du Bureau et président de la Commission d'avis et d'Enquête - Conseil supérieur de la Justice
- 10:20 La loi du 10 avril 2014...et surtout ce qui n'y figure pas
Toon LYSENS, Juge au Tribunal du Commerce d'Anvers

10:45 Pause café

2. Les attentes des professionnels concernés

- 11:00
José Emmanuel D'HOORE, Union Professionnelle Traducteurs et Interprètes assermentés
FEBEX, Fédération Belge des Associations d'Experts
Claire BRUYNEEL, Juge d'instruction à Bruxelles
Birgit HERREGODTS, Juge au Tribunal du Commerce de Bruxelles
Jean-Michel LE MOINE, PJF Bruxelles
Thierry BAYET, Avocat au barreau du Brabant wallon

■ 12h15 Débat

13:00 Lunch

3. Regard international

- 14:00 Lecture de la loi belge du point de vue hollandais
Prof. B.F. KEULEN et R. HOVING, Universiteit Groningen
- 14:30 Lecture de la loi belge du point de vue français
Dr. Olivier LECLERC, Université de Saint-Etienne
- 15h00 Débat

15h30 Pause café

4. La rémunération des experts, des traducteurs et interprètes – Une attente démesurée au pénal ?

- 15h45 Les coûts d'expertise, d'interprétariat et de traduction. Une analyse des frais de justice
Dr. Patrick JEUNIAUX et
Dr. Bertrand RENARD, INCC
- 16h10 Les attentes de la Commission des Frais de Justice
Kathelyne BRYNS, Présidente de la Commission des Frais de Justice

■ 16h35 Débat

- 17h00 Conclusion de la journée

17h20 Réception

